DOCUMENT RESUME

ED 151 801 CS 203 982

TITLE Freedom of Expression and the Role of the Writer in Europe (Liberte D'Expression et Role de L'Ecrivain en Europe); Report, Recommendations, and Amendments of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Twenty-ninth Ordinary Session, September-October, 1977, Strasbourg, France.

INSTITUTION Council of Europe, Strasbourg (France).

PUB DATE 77

NOTE 29p.; In English and French ; Some parts of document may be marginally legible due to small type

EDRS PRICE MF-$0.83 HC-$2.06 Plus Postage.

DESCRIPTORS *Authors; *Civil Liberties; *Cultural Environment; Democracy; Foreign Countries; *Freedom of Speech; *Political Issues; *Social Environment

IDENTIFIERS *Europe

ABSTRACT

This report of the Council of Europe's Parliamentary Assembly begins with a recommendation adopted in 1977 regarding freedom of expression and the role of writers in Europe. An explanatory memorandum is then given that covers the following topics: the overall cultural situation, the specific situation of European writers, freedom and social security for writers, and the need for a political statement on the role of writers. The report concludes with four proposed amendments to the original recommendation. (CC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

ED151801

FREEDOM OF EXPRESSION AND THE ROLE OF THE WRITER IN EUROPE

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RÔLE DE L'ÉCRIVAIN EN EUROPE

Rapporteur : M. Schwencke

Doc. 4012

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

CJE

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC) AND USERS OF THE ERIC SYSTEM."

CS203982

STRASBOURG
1977

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE

TWENTY-NINTH ORDINARY SESSION

RECOMMENDATION 815 (1977)[1]

on freedom of expression and the role of the writer in Europe

The Assembly,

1. Having considered the report on freedom of expression and the role of the writer in Europe presented by its Committee on Culture and Education (Doc. 4012) ;

2. Convinced of the important role of writers and of the writing profession in democratic society ;

3. Regretting the economic situation of full-time writers in member states, and in particular the inadequate social security benefits available to them ;

4. Noting that, despite constitutional guarantees for freedom of expression, the cost of publishing and other economic factors prevent this from being fully realised by many writers ;

5. Recalling its past concern for the position of writers in its Recommendation 512 (1968), on the Stockholm Conference on Intellectual Property, and Recommendation 719 (1973), on the exercise of freedom of artistic expression ;

6. Wishing to support and develop existing international agreements in this field, including the third basket of the Conference on Security and Co-operation in Europe and the several recommendations of Unesco, in particular those adopted at the Helsinki Conference of 1972 ;

1. *Assembly debate* on 6 October 1977 (8th Sitting) (see Doc. 4012, report of the Committee on Culture and Education).

Text adopted by the Assembly on 6 October 1977 (8th Sitting).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE

RECOMMANDATION 815 (1977)[1]

relative à la liberté d'expression et au rôle de l'écrivain en Europe

L'Assemblée,

1. Ayant examiné le rapport sur la liberté d'expression et le rôle de l'écrivain en Europe, présenté par sa commission de la culture et de l'éducation (Doc. 4012) ;

2. Convaincue de l'importance du rôle de l'écrivain et de la profession littéraire dans la société démocratique ;

3. Déplorant la situation économique faite aux écrivains à plein temps dans les Etats membres, et en particulier le fait qu'ils sont insuffisamment couverts par la sécurité sociale ;

4. Constatant que, pour nombre d'écrivains, les dispositions constitutionnelles garantissant la liberté d'expression sont loin d'être pleinement applicables en raison du coût de l'édition et d'autres facteurs économiques ;

5. Rappelant l'intérêt qu'elle a porté à la situation des écrivains dans sa Recommandation 512 (1968), relative à la Conférence de Stockholm sur la propriété intellectuelle, et sa Recommandation 719 (1973), relative à l'exercice de la liberté d'expression par l'artiste ;

6. Désireuse d'appuyer et d'étendre l'application des accords internationaux conclus dans ce domaine, y compris la troisième corbeille de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les diverses recommandations de l'Unesco, notamment celles adoptées à la Conférence d'Helsinki de 1972 ;

1. *Discussion par l'Assemblée* le 6 octobre 1977 (8e séance) (voir Doc. 4012, rapport de la commission de la culture et de l'éducation).

Texte adopté par l'Assemblée le 6 octobre 1977 (8e séance).

7. Noting the 1st Congress of European Writers' Organisations, held in Berlin on 11-13 February 1977 ;

8. Believing that there is need for more information on the situation of writers in Europe, and for the wider public exchange of such information and experience ;

9. Believing also that changes in cultural policy and in the social situation in member states necessitate a review of the application to writers of the European Cultural Convention and the Social Charter of the Council of Europe, and recalling in this context the conclusions reached by the European Ministers with responsibility for Cultural Affairs, when meeting in Oslo in 1976, who stressed the need for an acceptable economic, social and juridical basis for the active participation in society of writers and others working in the cultural field,

10. Recommends that the Committee of Ministers invite the governments of the member states :

i. to implement those conclusions reached by the European Ministers of Culture in Oslo in 1976 that concern writers, with particular reference to :

a. better use by the various sectors of society of the services and works which artists can provide, without forgetting, however, the nature of their vocation ;

b. better and more diversified remuneration for these services and works (e.g. remuneration for participation in social, educational and cultural activity in the broad sense, additional opportunities to secure commissions and employment), and recourse to contractual arrangements whenever the artist's work is at stake ;

c. bringing the welfare, unemployment and pension rights of professional artists as far as possible into line with those of other categories of workers, while paying due regard to the special conditions of creative work in the arts ;

d. tax provisions allowing for the specific features of artistic production ;

e. implementing and extending schemes for grants and other kinds of support for artists,

7. Tenant compte du premier Congrès des associations d'écrivains européens, tenu à Berlin du 11 au 13 février 1977 ;

8. Estimant qu'il y a urgence à être mieux informé de la situation des écrivains en Europe, et à développer entre les services officiels l'échange des informations ainsi obtenues et l'expérience acquise ;

9. Estimant également que toute modification de la politique culturelle et toute mesure visant à agir sur la situation sociale dans les Etats membres passent par un réexamen de l'application aux écrivains de la Convention culturelle européenne et de la Charte sociale du Conseil de l'Europe, et rappelant à ce propos les conclusions des ministres européens responsables de la Culture réunis à Oslo en 1976, qui ont souligné la nécessité de fonder la participation active à la société des écrivains et des autres travailleurs culturels sur une base économique, sociale et juridique acceptable,

10. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres :

i. à mettre en œuvre les conclusions concernant les écrivains, élaborées à Oslo en 1976 par les ministres européens de la Culture, en s'attachant notamment aux points suivants :

a. une meilleure utilisation par les différents secteurs de la société des services et des œuvres que peuvent fournir les artistes, sans oublier toutefois le caractère spécifique de leur vocation propre ;

b. une rémunération meilleure et plus diversifiée de ces services et de ces œuvres (par exemple : rémunération pour la participation à l'activité sociale, scolaire et culturelle au sens large, occasions supplémentaires de commandes et d'emplois), et le recours à des procédures contractuelles chaque fois que ce travail de l'artiste est en jeu ;

c. rapprocher et aligner autant que possible les avantages sociaux, allocations de chômage et retraites des artistes professionnels avec ceux d'autres catégories de travailleurs, tout en tenant compte des conditions spécifiques de la création artistique ;

d. prévoir des dispositions fiscales tenant compte des aspects spécifiques de la production artistique ;

e. mettre en œuvre et étendre des systèmes de subventions et autres méthodes d'aide aux

especially for those working in fields which preclude them from earning sufficient immediate income ;

f. including as part of cultural policy the protection of freedom of expression, the encouragement of innovation, and the integration of art in everyday life ;

ii. to encourage and support the literature of ethnic minorities ;

11. Further recommends that the Committee of Ministers assist governments of the member states in the exchange of experiences in this field :

i. by analysing the European Cultural Convention and the Social Charter, together with existing national legislation concerning writers, with a view to harmonising this legislation where practicable in specific fields, and with the general aim of setting up a European statute for writers ;

ii. by considering means of making special arrangements between member states to grant more extensive rights to authors in copyright and other fields than are conferred by existing international instruments, but without injury directly or indirectly to the diffusion of certain works which could not published in their authors' own country ;

iii. by issuing on a regular basis information on the situation of writers in member states.

artistes, et plus particulièrement à l'intention de ceux d'entre eux œuvrant dans des domaines qui ne leur permettent pas d'avoir des revenus immédiats suffisants ;

f. comprendre dans la politique culturelle la protection de la liberté d'expression, l'encouragement à l'innovation, et l'intégration de l'art dans la vie quotidienne ;

ii. à encourager et à soutenir la littérature des minorités ethniques ;

11. Recommande en outre au Comité des Ministres d'aider les gouvernements des Etats membres à échanger leurs expériences dans ce domaine :

i. en analysant la Convention culturelle européenne et la Charte sociale en même temps que les législations nationales en vigueur concernant les écrivains, en vue de les harmoniser autant que possible dans des domaines spécifiques et, d'une façon plus générale, d'élaborer un statut européen des écrivains ;

ii. en examinant les moyens qui permettraient aux Etats membres de conclure des arrangements particuliers visant à accorder aux auteurs, en matière de *copyright* et dans d'autres domaines, des droits plus étendus que ceux accordés par les instruments internationaux en vigueur, sans que ces moyens ne puissent nuire directement ou indirectement à la diffusion de certains ouvrages n'ayant pu être publiés dans le pays de leur auteur ;

iii. en publiant périodiquement des informations concernant la situation des écrivains dans les Etats membres.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

13 September 1977 **Doc. 4012**

REPORT

on freedom of expression and the role of the writer in Europe [1]

(Rapporteur: Mr SCHWENCKE)

I. *Draft Recommendation*

presented by the Committee on Culture and Education [2]

The Assembly,

1. Having considered the report on freedom of expression and the role of the writer in Europe presented by its Committee on Culture and Education (Doc. 4012) ;

2. Convinced of the important role of writers and of the writing profession in democratic society ;

3. Regretting the economic situation of full-time writers in member states, and in particular the inadequate social security benefits available to them ;

4. Noting that, despite constitutional guarantees for freedom of expression, the cost of publishing and other economic factors prevent this from being fully realised by many writers ;

1. See Doc. 2986 and Reference No. 885 of 4 October 1971.

2. *a.* Unanimously approved by the committee on 9 September 1977.

MEMBERS OF THE COMMITTEE : MM. *Karasek (Chairman) ; Aano, Roper (Vice-Chairmen) ; Abens,* Adali, Alemyr *(Alternate : Hugosson),* Arfé, Bächtold, Lord *Beaumont of Whitley,* MM. Borghi, Buttigieg, Coutsocheras, *Dias,* Miss *Eliasson,* MM. Faulkner *(Alternate : Dockrell),* Luptowits *(Alternate : Reinhart),* Mrs Madsen, MM. *Müller,* van Ooijen *(Alternate : Voogd), Piket,* Plasman *(Alternate : Leynen),* Reddemann *(Alternate : Buchner),* Sir *John Rodgers,* MM. Rossi *(Alternate : Romano'),* Schugens, *Schwencke,* Soustelle, Stucki, *Ulman,* Vitter, *Weber,* Zakythinos.

N. B. THE NAMES OF THOSE WHO TOOK PART IN THE THE VOTE ARE PRINTED IN ITALICS.

b. See 8th Sitting, 6 October 1977 (adoption of draft recommendation as amended), and Recommendation 815.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

13 septembre 1977 **Doc. 4012**

RAPPORT

sur la liberté d'expression et le rôle de l'écrivain en Europe [1]

(Rapporteur: M. SCHWENCKE)

I. *Projet de recommandation*

présenté par la commission de la culture et de l'éducation [2]

L'Assemblée,

1. Ayant examiné le rapport sur la liberté d'expression et le rôle de l'écrivain en Europe, présenté par sa commission de la culture et de l'éducation (Doc. 4012) ;

2. Convaincue de l'importance du rôle de l'écrivain et de la profession littéraire dans la société démocratique ;

3. Déplorant la situation économique faite aux écrivains à plein temps dans les États membres, et en particulier le fait qu'ils sont insuffisamment couverts par la sécurité sociale ;

4. Constatant que, pour nombre d'écrivains, les dispositions constitutionnelles garantissant la liberté d'expression sont loin d'être pleinement applicables en raison du coût de l'édition et d'autres facteurs économiques ;

1. Voir Doc. 2986 et Renvoi n° 885 du 4 octobre 1971.

2. *a.* Approuvé à l'unanimité par la commission le 9 septembre 1977.

MEMBRES DE LA COMMISSION : MM. *Karasek (Président) ; Aano, Roper (Vice-Présidents) ; Abens,* Adali, Alemyr *(Remplaçant : Hugosson),* Arfé, Bächtold, Lord *Beaumont of Whitley,* MM. Borghi, Buttigieg, Coutsocheras, *Dias,* M^me^ *Eliasson,* MM. Faulkner *(Remplaçant : Dockrell),* Luptowits *(Remplaçant : Reinhart),* M^me^ Madsen, MM. *Müller,* van Ooijen *(Remplaçant : Voogd), Piket,* Plasman *(Remplaçant : Leynen),* Reddemann *(Remplaçant : Büchner),* Sir *John Rodgers,* MM. Rossi *(Remplaçant : Romano'),* Schugens, *Schwencke,* Soustelle, Stucki, *Ulman,* Vitter, *Weber,* Zakythinos.

N. B. LES NOMS DES MEMBRES QUI ONT PRIS PART AU VOTE SONT INDIQUÉS EN ITALIQUE.

b. Voir 8e séance, 6 octobre 1977 (adoption du projet de recommandation amendé), et Recommandation 815.

5. Recalling its past concern for the position of writers in its Recommendation 512 (1968), on the Stockholm Conference on Intellectual Property, and Recommendation 719 (1973), on the exercise of freedom of artistic expression ;

6. Wishing to support and develop existing international agreements in this field, including the third basket of the Conference on Security and Co-operation in Europe and the several recommendations of Unesco, in particular those adopted at the Helsinki Conference of 1972 ;

7. Noting the first Congress of European Writers' Organisations, held in Berlin on 11-13 February 1977 ;

8. Believing that there is need for more information on the situation of writers in Europe, and for the wider public exchange of such information and experience ;

9. Believing that changes in cultural policy and in the social situation in member states necessitate a review of the application to writers of the Cultural Convention and Social Charter of the Council of Europe, and recalling in this context the conclusions reached by the European Ministers with responsibility for Cultural Affairs, when meeting in Oslo in 1976, who stressed the need for an acceptable economic, social and juridical basis for the active participation in society of writers and others working in the cultural field,

10. Recommends that the Committee of Ministers invite the governments of the member states :

i. to implement those conclusions reached by the European Ministers of Culture in Oslo 1976 that concern writers, with particular reference to :

a. better use by the various sectors of society of the services and works which artists can provide, without forgetting, however, the nature of their vocation ;

b. better and more diversified remuneration for these services and works (e.g. remuneration for participation in social, educational and cultural activity in the broad sense, additional opportunities to secure commissions and employment), and recourse to contractual arrangements whenever the artist's work is at stake ;

c. bringing the welfare, unemployment and pension rights of professional artists as far as possible into line with those of other categories

5. Rappelant l'intérêt qu'elle a porté à la situation des écrivains dans sa Recommandation 512 (1968), relative à la Conférence de Stockholm sur la propriété intellectuelle, et sa Recommandation 719 (1973), relative à l'exercice de la liberté d'expression par l'artiste ;

6. Désireuse d'appuyer et d'étendre l'application des accords internationaux conclus dans ce domaine, y compris la troisième corbeille de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les diverses recommandations de l'Unesco, notamment celles adoptées à la Conférence d'Helsinki de 1972 ;

7. Tenant compte du premier Congrès des associations d'écrivains européens, tenu à Berlin du 11 au 13 février 1977 ;

8. Estimant qu'il y a urgence à être mieux informé de la situation des écrivains en Europe, et à développer entre les services officiels l'échange des informations ainsi obtenues et l'expérience acquise ;

9. Estimant également que toute modification de la politique culturelle et toute mesure visant à agir sur la situation sociale dans les États membres passent par un réexamen de l'application aux écrivains de la Convention culturelle européenne et de la Charte sociale du Conseil de l'Europe, et rappelant à ce propos les conclusions des ministres européens responsables de la Culture réunis à Oslo en 1976, qui ont souligné la nécessité de fonder la participation active à la société des écrivains et des autres travailleurs culturels sur une base économique, sociale et juridique acceptable,

10. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des États membres :

i. à mettre en œuvre les conclusions concernant les écrivains, élaborées à Oslo en 1976 par les ministres européens de la Culture, en s'attachant notamment aux points suivants :

a. une meilleure utilisation par les différents secteurs de la société des services et des œuvres que peuvent fournir les artistes, sans oublier toutefois le caractère spécifique de leur vocation propre ;

b. une rémunération meilleure et plus diversifiée de ces services et de ces œuvres (par exemple : rémunération pour la participation à l'activité sociale, scolaire et culturelle au sens large, occasions supplémentaires de commandes et d'emplois), et le recours à des procédures contractuelles chaque fois que ce travail de l'artiste est en jeu ;

c. rapprocher et aligner autant que possible les avantages sociaux, allocations de chômage et retraites des artistes professionnels avec

of workers, while paying due regard to the special conditions of creative work in the arts ;

d. tax provisions allowing for the specific features of artistic production ;

e. implementing and extending schemes for grants and other kinds of support for artists, especially for those working in fields which preclude them from earning sufficient immediate income ;

f. including as part of cultural policy the protection of freedom of expression, the encouragement of innovation, and the integration of art in everyday life ;

ii. to encourage and support the literature of ethnic minorities ;

11. Further recommends that the Committee of Ministers assist governments of the member states in the exchange of experiences in this field :

i. by analysing the Cultural Convention and Social Charter, together with existing national legislation concerning writers, with a view to harmonising this legislation where practicable in specific fields, and with the general aim of setting up a European Statute for Writers ;

ii. by considering means of making special arrangements between member states to grant more extensive rights to authors in copyright and other fields than are conferred by existing international instruments ;

iii. by issuing on a regular basis information on the situation of writers in member states.

II. *Explanatory Memorandum*

by Mr SCHWENCKE

Introduction

1. More concern than usual has been expressed by many people in recent months over disquieting occurrences in the literary area : these included the expulsion from the German Democratic Republic of the singer and writer Wolf Biermann, followed by an unexpectedly strong wave of protest from within circles of intellectuals and artists in the German Democratic Republic hitherto faithful to the party. Already before this event, there had been similar occurrences : the protest of Polish writers and scientists against the convicting of workers who last summer went on strike because of the rise

ceux d'autres catégories de travailleurs, tout en tenant compte des conditions spécifiques de la création artistique ;

d. prévoir des dispositions fiscales tenant compte des aspects spécifiques de la production artistique ;

e. mettre en œuvre et étendre des systèmes de subventions et autres méthodes d'aide aux artistes, et plus particulièrement à l'intention de ceux d'entre eux œuvrant dans des domaines qui ne leur permettent pas d'avoir des revenus immédiats suffisants ;

f. comprendre dans la politique culturelle européenne la protection de la liberté d'expression, l'encouragement à l'innovation et l'intégration de l'art dans la vie quotidienne ;

ii. à encourager et à soutenir la littérature des minorités ethniques ;

11. Recommande en outre au Comité des Ministres d'aider les gouvernements des États membres à échanger leurs expériences dans ce domaine :

i. en analysant la Convention culturelle et la Charte sociale en même temps que les législations nationales en vigueur concernant les écrivains, en vue de les harmoniser autant que possible dans des domaines spécifiques et, d'une façon plus générale, d'élaborer un statut européen des écrivains ;

ii. en examinant les moyens qui permettraient aux États membres de conclure des arrangements particuliers visant à accorder aux auteurs, en matière de *copyright* et dans d'autres domaines, des droits plus étendus que ceux accordés par les instruments internationaux en vigueur ;

iii. en publiant périodiquement des informations concernant la situation des écrivains dans les États membres.

II. *Exposé des motifs*

par M. SCHWENCKE

Introduction

1. Ces derniers mois, des événements préoccupants survenus dans le domaine de la littérature ont remué plus profondément que de coutume la conscience de beaucoup d'hommes : la déchéance du chansonnier et écrivain Wolf Biermann de sa nationalité allemande par la République Démocratique Allemande, qui déclencha une vague de protestations inattendue dans les cercles des intellectuels et artistes de la République Démocratique Allemande jusqu'alors fidèles au parti et, auparavant, d'autres événements de même nature : les protestations d'écrivains et de savants polonais contre la condamna-

in food prices, the Czech "Charter 77", signed by no less than 450 citizens of the country and reflecting therefore a widespread movement in favour of the freedom of expression, freedom of the press, etc. guaranteed by the country's Constitution and, internationally, by the Final Act of the CSCE.

That such protests are followed, as we know, by repressions, i.e. by public defamation of the signatories, exclusion from the party, university and academic relegation and finally expulsion, is likely to surprise only Euro-communists in Western Europe. All these repressive measures against writers rightly merit our protest but we must not let the matter end there. I should, however, wish to point out, what is not at the present moment clearly stated, that many more writers in our free Western democracies are suffering from manipulation and obstacles to their writing, from indirect censorship. What is more, unlike their East European colleagues, writers in most Council of Europe member states do not enjoy a secure or really free professional status in society.

2. This problem is becoming ever more apparent and arouses a sense of unease at possible new developments. The East European parallel is an obvious example : how can state support of writers be reconciled with freedom of expression ? To put the question differently : can such freedom of expression as is required not solely for artistic expression be reconciled with the guaranteeing by the state of social benefits ?

3. I think the majority of writers are aware of these difficulties but this awareness and the essentially individualistic nature of their work have left them far behind in recent social and economic developments in Western society. The problem is a political one, and as politicians we should not shrink from seeking a solution.

4. In nearly all the Council of Europe member countries thought has been given— or is currently being given— to ways of improving the position of artists and writers, who on account of their particular social position and role in society do not readily fit into conventional social security systems. In some member countries, particularly in the Federal Republic of Germany and Sweden, comprehensive reports containing a mass of data have been produced with a view to framing new social legislation. Unions, writers' associations and those concerned with educational and cultural policy are urging that political consequences of an economic and

tion de travailleurs qui avaient fait grève l'été dernier à la suite de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, la « Charte 77 » en Tchécoslovaquie qui, signée par 450 citoyens de ce pays, exprime un vaste mouvement populaire en faveur de la liberté d'expression et de la presse garantie sur le plan national par la Constitution et sur le plan international par l'Acte final de la CSCE, et on pourrait multiplier les exemples.

Que ces protestations aient donné lieu, comme l'on sait, à des représailles — campagne publique de diffamation contre les signataires, exclusions du parti, renvois de l'Université et finalement expulsions — il n'y a probablement plus que les eurocommunistes à s'en étonner en Europe occidentale. C'est à juste titre que nous nous élevons contre ces mesures de répression à l'encontre d'écrivains. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Je ferai observer, ce dont on parle beaucoup moins actuellement, qu'un nombre bien plus grand d'écrivains sont l'objet, dans nos libres démocraties occidentales, de manipulations et connaissent des difficultés dans leur tâche du fait d'une censure directe mais, plus souvent, indirecte. Qui plus est, ils ne jouissent pas, contrairement à leurs collègues est-européens, d'un statut professionnel garanti ou vraiment indépendant dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe.

2. On prend de plus en plus conscience de ce problème et l'évolution prévisible provoque quelque malaise. Le parallèle d'Europe orientale est un éclatant exemple : comment concilier l'aide de l'État aux écrivains avec la liberté d'expression ? Autrement dit : la liberté d'expression, qui n'est pas indispensable seulement à la liberté de création artistique, peut-elle aller de pair avec des prestations sociales garanties par l'État ?

3. Je crois que la plupart des écrivains ont conscience de ces difficultés, mais ce sentiment et la nature foncièrement individualiste de leur activité font qu'ils sont les laissés-pour-compte des récents progrès économiques et sociaux qu'a connus l'Occident. Le problème est d'ordre politique et nous ne devons pas, en tant qu'hommes politiques, reculer devant la recherche d'une solution.

4. Presque tous les États membres du Conseil de l'Europe se sont préoccupés, ou se préoccupent, d'améliorer la situation des artistes et des écrivains qui, du fait de leur position et de leur rôle particulier dans la société, ne peuvent être facilement intégrés dans le système général de sécurité sociale. Dans plusieurs États membres, notamment en République Fédérale d'Allemagne et en Suède, des rapports très complets contenant une profusion de données ont été établis en vue de préparer une nouvelle législation sociale. Les syndicats, les associations d'écrivains et les responsables de la politique éducative et culturelle insistent pour qu'on tire de ces

social as well as legal and cultural character should be drawn from this material. In the spheres concerned the responsibility is undoubtedly a joint West European one : the European Convention on Human Rights, the Social Charter, the Cultural Convention and several declarations of intent in the form of resolutions by the Council of Europe's Parliamentary Assembly (as that on freedom of expression and the role of the artist in European society, Doc. 3329) could provide the guidelines for a recommendation.

5. In all European countries it is necessary to aim at improving the position of writers. This was made clear most recently at the first Congress of (West) European Writers' Organisations held from 11 to 13 February 1977 in Berlin. A part of the deliberations of this congress, some of its results and the statistical data which I deemed to be the most important material because it is up to date, has been embodied in this report. The President of the congress, the Berlin writer Ingeborg Drewitz, recently summed up the salient results as follows : "The basic conclusion is... that literature whose manifoldness does not comply with the market is threatened throughout Europe. The writers' organisations are fighting for rights which, measured against technical developments, are modest rights, i.e. everyone's right to old-age and sickness insurance" (*Neue Hefte*, 1977, No. 6, page 341).

Overall cultural situation

6. The basis for this report is the motion for a resolution on "The position of writers and publishers in Europe" (Doc. 2986), tabled in 1971 by Mr Kahn-Ackermann and other members of the Committee on Culture and Education concerned about the "constantly worsening position of writers and publishers because of the expansion of radio and television" (paragraph 1) which, according to the motion for a resolution, had a negative effect, particularly on *belles-lettres* (paragraph 2). Towards the end of the motion, the Assembly is urged to realise that this state of affairs is liable "to impoverish intellectual life in Europe" (paragraph 5).

7. Up to now, competition between audio-visual media and the written word has not, however, proved to be very serious. Whatever the audio-visual media offer, certain tasks remain which only the written word can accomplish.

The book, for instance, is not tied down to time, it leaves the reader free to turn to it at will. Although tape recordings and video

données des conséquences dans le domaine de la politique économique et sociale, mais aussi juridique et culturelle. Le Conseil de l'Europe a lui aussi, sans conteste, un rôle à jouer dans les domaines précités : la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Charte sociale, la Convention culturelle et plusieurs déclarations d'intention sous forme de résolutions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (concernant par exemple la liberté d'expression et le rôle de l'artiste dans la société européenne (Doc. 3329)) pourraient servir de base à une recommandation sur ces questions.

5. L'amélioration souhaitable de la situation des écrivains en Europe concerne chaque pays. C'est ce qu'a récemment mis en lumière le premier Congrès des associations d'écrivains ouest-européens, organisé à Berlin du 11 au 13 février 1977. Il est tenu compte dans le présent rapport des travaux de ce congrès et de ses résultats ainsi que des données statistiques les plus récentes, donc les plus utiles. La présidente du congrès, l'écrivain berlinois Ingeborg Drewitz en a résumé comme suit les principales conclusions : « Le bilan, dans toute sa sécheresse, est que dans toute l'Europe la littérature est menacée dans sa diversité, contraire aux lois du marché. Les associations d'écrivains se battent pour des droits qui, compte tenu de l'évolution technique, sont des droits modestes, les droits de chacun à l'assurance maladie et à une pension de vieillesse » (*Neue Hefte*, 1977, cahier 6, page 341).

La problématique sur le plan de la politique culturelle en général

6. Le présent rapport a pour origine la proposition de résolution relative à « la situation des écrivains et des éditeurs en Europe » (Doc. 2986), présentée en 1971 par M. Kahn-Ackermann et plusieurs de ses collègues de la commission de la culture et de l'éducation, proposition qui était elle-même motivée par le fait que « la situation des écrivains et des éditeurs se dégrade de plus en plus en raison du développement de la radio et de la télévision (paragraphe 1), ce qui, d'après ce texte, a un effet néfaste sur les belles lettres (paragraphe 2). Vers la fin de la proposition de résolution, ses auteurs rappellent à l'Assemblée que « cet état de choses est susceptible de conduire à un appauvrissement de la vie intellectuelle en Europe » (paragraphe 5).

7. La concurrence entre les moyens audiovisuels et la parole écrite ne s'est cependant pas révélée vraiment dangereuse jusqu'à présent. Quoi que puissent offrir les moyens audiovisuels, il est des services que seule la parole écrite peut rendre.

Le livre, par exemple, n'est pas lié au facteur temps ; le lecteur peut y revenir à loisir. Bien que les enregistrements sur bandes magnéti-

cassettes can afford the media some of the flexibility enjoyed in the case of books, they offer neither the opportunity to reflect or turn back, nor the initiative which the printed page allows, and indeed often demands of the reader.[1]

8. Moreover, radio and television, far from endangering the writer's position, have become important economic guarantors of a writer's survival, that is of those writers who provide material for the media. Without regular commissions from the media, a mass of writers in the Federal Republic of Germany, as also I understand in the United Kingdom, would be in a much worse—indeed impossible—economic position.

9. It would be ridiculous, however, to play off book writers against media writers; this would lead to wholly false conclusions. The fact is that books are not threatened by the media but, on the contrary, may generally be seen to have found their decisive place in society. Since 1970 I have not seen a single set of European statistics which did not show a steady growth in book production and also show that the number of readers had increased— albeit not in the same proportion. At present, there is even an increased output of *belles-lettres* in Europe (and North America) as the Frankfurt International Book Fairs of 1975 and 1976 were not the least to show.

The situation of writers in Europe

10. Although contrary to the original resolution, my report concentrates on the situation of writers in Council of Europe member countries and deals with the publishers' position only in relation to authors, it is only possible to give here an overall picture of the writers' sphere rather than a precise survey of all the problems involved. This would be impossible if only because the present situation in member countries varies so greatly :

a. the matter is highly complex, in the respective countries themselves and in Europe in principle ;

b. only in few Council of Europe countries do the governments have appropriate figures and documentation and these far from suffice to lay down precise cultural regulations for the whole of Europe ;

c. the measures taken up to now vary. On the one hand, they are far-reaching (for

1. *Pour le livre*, Emil Delavenay, Unesco 1974.

ques et les vidéo-cassettes puissent conférer aux *media* un peu de la souplesse des livres, ils n'offrent ni la possibilité de méditer et de revenir en arrière, ni l'initiative que la page imprimée permet au lecteur et souvent même exige de lui [1].

8. De plus, la radio et la télévision, loin de menacer la situation des écrivains, sont devenues d'importants garants économiques de leur survie, de ceux tout au moins qui travaillent pour elles. Sans les commandes régulières des *media*, quantité d'écrivains de la République Fédérale d'Allemagne, et aussi du Royaume-Uni, d'après ce que j'ai entendu, connaîtraient une situation financière beaucoup plus pénible, pour ne pas dire intenable.

9. Il serait cependant absurde de vouloir opposer les hommes de lettres aux auteurs qui travaillent pour les *media*. On arriverait alors à des conclusions entièrement fausses. Le fait est que les livres ne sont nullement menacés par les *media* mais que, au contraire, de l'avis général, ils ont manifestement conquis leur place dans la société. Je n'ai vu depuis 1970 aucune statistique européenne qui n'indique un accroissement constant, bien que de proportions inégales, de la production de livres et du nombre de lecteurs. On constate même actuellement un essor des belles-lettres en Europe (et en Amérique du Nord), comme le montrent notamment les Foires internationales du livre, de Francfort, de 1975 et de 1976.

La situation des écrivains en Europe

10. Bien que mon rapport, contrairement à ce que demandait la proposition de résolution sur laquelle il se fonde, se concentre sur la situation des écrivains dans les États membres du Conseil de l'Europe et ne traite qu'accessoirement de celle des éditeurs, on ne peut ici donner, même pour ce qui est des écrivains, qu'un aperçu général et non une présentation complète de l'ensemble des problèmes qui se posent. Il est impossible de faire autrement, ne serait-ce que parce que la situation actuelle diffère sensiblement d'un État membre à l'autre :

a. la question est excessivement complexe, tant dans les différents pays que dans l'Europe considérée globalement ;

b. seul un petit nombre de pays membres du Conseil de l'Europe disposent de statistiques et d'une documentation appropriées, ce qui n'est de loin pas suffisant pour pouvoir invoquer des raisons précises à l'appui d'une politique culturelle paneuropéenne ;

c. les mesures prises jusqu'ici présentent de grandes différences. Dans certains pays (les

1. *Pour le livre*, Emil Delavenay, Unesco 1974.

example, in the Scandinavian countries) and, on the other, there has not even been a reaction to the danger sign.

I shall briefly illustrate these points before attempting to dwell on writers' problems in detail.

11. The complexity of the question arises mainly from the many different fields to which the writer's situation relates. In the legal field can be listed the questions of copyright, contracts or cartel law, and public lending rights ; there are highly acute fiscal problems and above all questions of social policy with particular reference to sickness and old-age insurance. Beside these, questions pertaining to the cultural merit of literary production are— in my view—of only secondary importance.

Admittedly, in varying degrees, the problem of the political situation in a country is again decisive for the situation of the writer. The fundamental general political problem is that of freedom of expression. The role which the author plays for his society naturally depends on it. Further problems arise from the economic aspect of writing, and the writer's relationship with his publisher and the book trade. Technology and the audio-visual media provide a further challenge to the writer, at least in so far as new professional outlets open themselves up to him— negatively or positively— under a progressive cultural policy.

12. Writers' organisations vary greatly throughout Europe: on the one side are still the more traditional associations, such as PEN, where membership is determined by literary merit ; on the other, there are trade unions, such as the German Writers' Organisation, with membership open to all writers.

13. For reforms, solid factual evidence is needed. Not everywhere is such evidence on the writer's situation available. I would like to mention two exemplary studies : one of the studies on "Measures to promote consumption, distribution and production in the literary field" was commissioned by the Swedish Government, numbered 1 800 pages and was published in five big volumes between 1972 and 1974 ; another study, the *Autorenreport* (1972), was on an investigation carried out in the Federal Republic of Germany by Karla Fohrbeck and Andreas J. Wiesand, and was followed in 1975 by the appreciably broader and more comprehensive *Künstler-Report*, on the social-cultural situation in the Federal Republic of Germany. Further detailed information became available recently in regard to Norway, France, Austria and Denmark ; in other countries, such work is still at the preparatory stage. To begin with not only must more such

pays scandinaves, par exemple) beaucoup a été fait ; ailleurs, on n'a même pas remédié encore aux insuffisances les plus graves.

J'illustrerai brièvement ces difficultés avant de m'employer à cerner les problèmes des écrivains.

11. La complexité de la question tient essentiellement au nombre et à la diversité des domaines qui ont une incidence sur la situation de l'écrivain. Dans le domaine juridique, on peut citer des questions telles que le droit d'auteur, le droit des contrats, la législation sur les cartels, les droits sur les prêts au public, etc. ; il y a aussi les problèmes fiscaux et surtout les questions sociales concernant l'assurance maladie et la pension de vieillesse. En comparaison, la question de la qualité culturelle du produit littéraire revêt, à mon avis, une importance secondaire.

La situation politique, malgré les différences qu'elle présente d'un pays à l'autre, revêt une importance décisive pour la situation de l'écrivain. Le problème politique général, fondamental, est celui de la liberté d'expression. C'est évidemment d'elle que dépend le rôle que joue l'auteur dans la société. L'aspect économique de la profession littéraire, la relation entre l'écrivain, d'une part, son éditeur et les libraires, d'autre part, posent également des problèmes. La technologie et les moyens audiovisuels sont pour l'écrivain un défi supplémentaire dans la mesure, tout au moins, où ils lui ouvrent — il y a là des aspects négatifs et positifs — de nouveaux domaines pour l'exercice de sa profession dans le cadre d'une politique culturelle progressiste.

12. Les organisations d'écrivains revêtent à travers l'Europe des formes très diverses : on trouve d'une part des associations traditionnelles, comme le PEN Club, où l'appartenance est fonction des mérites littéraires, et d'autre part des syndicats, comme l'Organisation des écrivains allemands, ouverts à tous.

13. Les réformes exigent la connaissance de solides données de fait. S'agissant de la situation des écrivains, de telles données n'existent pas partout. Je tiens à citer à cet égard deux ouvrages exemplaires : une étude commanditée par le Gouvernement suédois, « sur les mesures propres à promouvoir la consommation, la diffusion et la production dans le domaine littéraire », et parue entre 1972 et 1974 en cinq gros volumes représentant au total 1 800 pages, et une enquête, l'*Autorenreport*, publiée en 1972 par Karla Fohrbeck et Andreas J. Wiesand, sur la situation des auteurs en République Fédérale d'Allemagne, suivie de la publication en 1975 du *Künstler-Report*, ouvrage plus ambitieux et très documenté sur la situation culturelle, sociale et politique des artistes dans ce même pays. De nouvelles informations détaillées ont été recueillies dans différents pays, par exemple, récemment, en Norvège, en France, en Autriche et au Dane-

information be made available but also, to make possible a European analysis, common criteria for assessing the situation must be established.

I therefore suggest that the proposal of the first Congress of European Writers' Organisations of February 1977 be followed and that something akin to a clearing house be set up in the Council of Europe in Strasbourg so as to have available valid material as the basis for recommendations at general West European level. The second congress to be held in 1978 in Italy (Venice or Bologna) should therefore also have our support.

14. The clearing house should also gather data from outside the West European area, for instance data emanating from the various congresses of East European writers' organisations of which there have already been thirteen. The last Conference of the Bulgarian Writers' Organisation held in Sofia this year, which has become known also in the Western world, did evidently not produce data on social-policy relationships pertinent to the question under study.

15. The utmost should be done to encourage national governments to tackle in their turn the general cultural and social position of writers and to improve it in the light of national situation reports. The results should then be studied and co-ordinated for recommendations by the Committee of Ministers of the Council of Europe. It goes without saying that the views of writers should be taken into account.

16. One of the main conclusions drawn by the last Berlin Congress, however, is that very widely varying problems face writers in West European countries. In certain countries fairly direct political censorship exists ; in some, writers are assured social security ; public lending right exists in a number of countries ;[1] writers are in one country organised in a trade union, in another they have only an informal association, in a third are only represented professionally in political pressure groups.

17. This variation is unfortunate perhaps in that it prevents my proposing an easy model solution. It is, however, symptomatic of a lack

1. Mr Faulds is shortly to submit a report on this subject to the Assembly.

mark ; ailleurs, on en est encore à cet égard au stade des travaux préliminaires. Mais il ne suffit pas de disposer d'informations plus complètes ; il faut encore, pour pouvoir les exploiter sur le plan européen, mettre au point des critères communs de collecte.

C'est pourquoi, je propose que, conformément au vœu exprimé par le premier Congrès des associations d'écrivains européens tenu en février 1977, on crée à Strasbourg, dans le cadre du Conseil de l'Europe, un centre de documentation qui rassemblerait des données et des documents à partir desquels on pourrait élaborer des recommandations valables pour l'Europe occidentale tout entière. C'est une des raisons pour lesquelles nous devrions apporter notre soutien au deuxième Congrès, qui se tiendra en 1978 en Italie, à Venise ou à Bologne.

14. Ce centre de documentation devrait également réunir des données autres que celles qui intéressent l'Europe occidentale par exemple, des données relatives aux treize congrès des associations d'écrivains est-européens qui ont déjà eu lieu. Le dernier Congrès des associations d'écrivains bulgares, qui s'est tenu à Sofia cette année et dont les résultats sont arrivés à la connaissance du monde occidental, n'a manifestement pas apporté des renseignements pertinents à cet égard sous l'angle de la politique sociale.

15. Il faudrait demander instamment aux gouvernements nationaux de s'attaquer de leur côté aux problèmes généraux qui se posent aux écrivains du point de vue de la politique culturelle et sociale et de chercher à les résoudre sur la base de rapports faisant le point de la question. Les résultats devraient ensuite être examinés et coordonnés en vue de faire l'objet de recommandations de la part du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les écrivains devraient évidemment être consultés.

16. L'un des principaux enseignements à tirer du récent congrès de Berlin est que les écrivains se heurtent à des problèmes très différents d'un pays d'Europe occidentale à l'autre. Certains pays exercent une censure politique à peine déguisée ; dans d'autres, les écrivains bénéficient dans une certaine mesure des garanties de la sécurité sociale ; plusieurs États connaissent un système de droits sur les prêts au public [1]. Dans certains pays, les écrivains sont organisés en syndicats, dans d'autres regroupés, dans une simple association, dans d'autres encore, uniquement représentés au sein de groupes de pression politique ou de syndicats.

17. Cette diversité est regrettable en ce qu'elle m'empêche de proposer une solution type facile à appliquer. Mais elle traduit aussi, de la

1. M. Faulds doit prochainement présenter à ce sujet un rapport à l'Assemblée.

of European consciousness amongst writers and of their well-known tendency to go their own way. I hope that this state of affairs will undergo a change thanks to the work of the Congresses of Writers' Organisations.

However, I feel that there lies a certain positive element in the very divergencies I have indicated, that is, that the many acceptable advantages already achieved by writers in other countries be held up to national parliaments as examples, even if they cannot be applied everywhere.

18. Such comparison of what has already been done would be naturally a large part of the work that I am suggesting the Council of Europe should undertake.

19. Although I have said that the situation of writers varies very much between West European countries, I think it nevertheless possible to indicate the main, or most usual, problems. These extend from fundamental issues connected with the status of writers to the more immediate difficulties of the individual professional writer, and the guaranteeing of his livelihood.

20. If, as stated, the book, as the writer's work, is threatened seriously, there are a number of causes for concern including the continuing level of illiteracy in some parts of southern Europe : for example, 50% of Turks must be regarded as illiterate— as the President of the Turkish Writers' Union explained in Berlin.[1] However, statistics for France in 1967 too indicate that 53% of people never read,[2] and it has recently been claimed that this figure is as high as 75% for Italy (as was claimed by the President of the Italian Writers' Union in Berlin who added that according to a statistical survey, every fourth Italian household did not possess a book). Clearly, these factors can be attributed primarily to the effects of the audio-visual media which cause a change in social habits.

21. More significant for the individual writer is, however, the restricted number of authors who are widely read. This is a direct result of the concentration policies of the main publishing houses and collective marketing processes : the "best-seller" sells widely precisely because as such it is easily marketable. Such marketing is moreover on an international scale, to the extent that even translated versions of best-sellers are ousting native authors' work from the national market. This is particularly the fate of

1. Statements made to the Berlin Congress, February 1977.

2. Survey of 6 685 people carried out by the IFOP (Institut français d'opinion publique).

part des écrivains européens, leur tendance bien connue à l'individualisme. J'espère que les rencontres internationales d'écrivains conduiront à modifier cette situation.

Je trouve d'ailleurs que les divergences que j'ai signalées comportent un élément positif en ce sens qu'on peut demander aux parlements nationaux d'accorder aux écrivains de leur propre pays un certain nombre d'avantages que leurs confrères étrangers ont déjà arrachés, même s'il est impossible de les appliquer partout.

18. Ce travail de comparaison des avantages déjà obtenus constituerait naturellement une bonne partie des activités que le Conseil de l'Europe devrait entreprendre.

19. Bien que la situation des écrivains diffère sensiblement d'un pays d'Europe occidentale à l'autre, je crois néanmoins possible d'indiquer leurs principaux problèmes, ceux auxquels ils se heurtent le plus souvent et qui vont de questions fondamentales touchant leur statut aux difficultés individuelles plus immédiates de la profession d'homme de lettres, liées notamment à leurs conditions d'existence.

20. Si le livre en lui-même n'est pas sérieusement menacé, comme il a été dit plus haut, la persistance de l'analphabétisme dans certaines régions du Sud de l'Europe (dont le taux est estimé à 50 % en Turquie, par exemple, comme l'a indiqué à Berlin le président de l'Association des écrivains turcs) [1] n'est pas sans susciter quelques inquiétudes. Mais il n'y a pas que le Sud de l'Europe ; les statistiques pour 1967 montrent qu'en France 53 % de la population ne lit jamais [2] et si l'on en croit les déclarations faites à Berlin par le président de l'Association des écrivains italiens, lequel a également fait état d'une statistique selon laquelle un ménage italien sur quatre ne possède aucun livre, ce chiffre atteindrait même 75 % en Italie. L'explication est certainement à chercher essentiellement dans l'extension des moyens audiovisuels, qui modifient les habitudes sociales.

21. Plus grave en revanche pour l'écrivain pris isolément est le petit nombre d'auteurs lus par un large public. C'est là une conséquence directe de la politique de concentration pratiquée par les grandes maisons d'édition et des méthodes de commercialisation collective : le *best-seller* se vend bien, précisément parce qu'il est facile à commercialiser comme tel. Cette commercialisation prend d'ailleurs des dimensions internationales au point même que les traductions de *best-sellers* arrivent à évincer du

1. Déclaration faite au Congrès de Berlin, février 1977.

2. Enquête effectuée par l'IFOP (Institut français d'opinion publique) auprès de 6 865 Français.

minority literature, and better-known Turkish writers, for example, find it impossible to compete even in Turkey with the translations of well-known English, French or German writers (as was reported to the Berlin Congress).

22. This problem, which in our social order based on market economy affects author and publisher alike, raises the fundamental question of the writer-publisher relationship. Under this system, at any rate, it has a decisive effect on the writer's livelihood. He stands little chance against the combined interests of the commercial world : as he wants to achieve public success with his book, he needs the publisher who, in his turn, wants to make a profit on the book ; the latter's revenue from the book is generally nine times that of the author. There are few positive individual cases in which, as in Denmark for example, the author is guaranteed 15% of the book's retail price. It is much more common for only 5% to 10% of the sale price to be remitted to the writer, as for example in Italy. Generally, the publishers make contracts with individual writers without reference to a fixed rule and the terms of such contracts are mostly not disclosed. The individual writer has no way of knowing if he is being fairly or unfairly treated. This situation is particularly critical for the young writer who is at the beginning of his career. Only in few West European countries is this situation better—possibly in Finland where the state accords grants for up to five years, a facility of which, according to the Berlin report of the Finnish Writers' Union, more than half of Finnish authors take advantage.

The whole situation requires study at European level ; altogether there must be more "Unity between outsiders", to adopt the motto of the first German Writers' Congress in Stuttgart in 1970.

23. A solution could lie in changing the relationship between publisher and writer to approach that of employer and employee[1] and in unionising it. Certainly writers must try to act in concert, although they will inevitably often feel this to be a threat to their independence. Negotiations along these lines have begun in several Council of Europe countries. Unfortunately in France severe difficulties have been encountered and all relations between the Union of French Writers (SELF = Syndicat des écri-

1. As is suggested in an article by the British novelist Brigid Brophy in *Education and Culture* (No. 32, summer 1977).

marché national les œuvres des auteurs du pays. C'est en particulier le sort de la littérature des minorités ethniques et il est impossible par exemple à des écrivains turcs, même connus, de lutter, dans leur propre pays, avec les traductions d'auteurs anglais, français ou allemands connus (rapport au Congrès de Berlin).

22. Ce problème qui, dans notre économie de marché, concerne à la fois les auteurs et les éditeurs, conduit à poser la question fondamentale de la relation entre l'écrivain et son éditeur. C'est d'elle que dépend, dans notre système en tout cas, l'existence de l'écrivain. Les chances de celui-ci face aux intérêts combinés des milieux commerciaux sont très minces : comme le livre est pour lui l'instrument grâce auquel il espère percer, l'écrivain a besoin de l'éditeur qui, lui, compte tirer des bénéfices de ce livre. Les revenus que ce dernier tire du livre sont en général neuf fois supérieurs à ceux qui vont à l'auteur. Les cas où la situation de l'écrivain est relativement favorable ne sont pas nombreux : on peut citer l'exemple du Danemark, où l'auteur se voit garantir une part égale à 15 % du prix du livre dans le commerce ; ce pourcentage n'est le plus souvent, comme en Italie, que de 5 à 10 %. Les éditeurs passent en général des contrats avec chaque écrivain sans se référer à un barème et les conditions de ces contrats restent le plus souvent secrètes. Il est donc pratiquement impossible à l'écrivain isolé de savoir s'il est correctement traité ou s'il est lésé. C'est là une situation particulièrement critique pour le jeune écrivain qui débute dans la carrière. Ce n'est que dans un petit nombre de pays d'Europe occidentale que les écrivains sont mieux lotis, par exemple en Finlande, où l'État accorde des bourses d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans et dont plus de la moitié des écrivains finlandais profitent, selon le rapport présenté à Berlin par l'Association des écrivains finlandais.

Cette situation exige qu'on s'y arrête au plan européen : il faut que ces individualistes que sont les écrivains s'unissent davantage, pour reprendre le leitmotiv qui est revenu tout au long du premier Congrès des écrivains allemands réuni en 1970 à Stuttgart.

23. Une solution pourrait consister à modifier la relation qui existe entre l'éditeur et l'écrivain en la rapprochant de celle qui lie l'employeur et le salarié [1] et en l'organisant sur le mode syndical. Il faudrait absolument que les écrivains agissent de concert, mais nombre d'entre eux ne manqueraient pas de voir là une menace pour leur indépendance. Des négociations dans ce sens se sont engagées dans plusieurs pays du Conseil de l'Europe. En France, malheureusement, de graves difficultés ont surgi

1. Comme le suggère un article de la romancière britannique Brigid Brophy, paru dans *Éducation et culture* (n° 32, été 1977).

vains de langue française) and the National Publishers' Union have been broken off *(Le Monde*, 17 February 1977).

24. Marie Cardinal, who on SELF's behalf spoke at the Berlin Congress of the difficulties facing French writers, explained at the same time plans to break away from the controlling influence of the main publishing houses by independently making rejected manuscripts available to the public through a kind of "manuscript exchange". It is unfortunate that a direct comparison can be made with the *Samizdat* in the USSR (the word meaning literally "self-published") and with the situation in Czechoslovakia.[1]

25. Two successful authors' co-operatives set up in the Federal Republic of Germany are, in my view, to a certain extent, exemplary as alternatives to the power of publisher and book trade : the opening of authors' bookshops, to date in Munich and Berlin, and the founding of the *Verlag der Autoren* (authors' publishing house) which has meanwhile become well known for publishing drama. In both institutions it is authors who determine what is printed or offered to the book trade. They can thus influence distribution of both book and play. The risk run by them up to now has paid off to a certain extent.

26. Copyright is a long-standing problem which naturally has social as well as legal dimensions. On an international level the protection of literary and artistic property is governed by the Berne Convention of 1886 which has been revised several times, including recently in Stockholm in 1967 and in Paris in 1971. On the former occasion the Assembly underlined its wish for the Council of Europe to "contribute particularly effectively to the protection of the rights of authors" and recommended that the possibility be considered within the Council of Europe of entering into the "special agreements" referred to in Article 20 of the Berne Convention with the object of granting authors more extensive rights than those conferred by that convention.[2] I know, however, of no follow-up given to that Assembly recommendation. Meanwhile EEC has indicated that it is planning legislation on copyright.[3]

1. *International Herald Tribune*, 16 February 1977.
2. Recommendation 512 (1968). See also Doc. 2335, report of the Legal Affairs Committee.
3. See the preparatory work by Mr Dietz.

et les ponts ont été coupés entre le Syndicat des écrivains de langue française (SELF) et la Fédération nationale des éditeurs (*Le Monde*, 17 février 1977).

24. Marie Cardinal qui, au nom du SELF, a exposé devant le congrès de Berlin les difficultés auxquelles se heurtent les écrivains français, a expliqué en même temps comment les écrivains pourraient se soustraire à l'influence des grandes maisons d'édition en faisant eux-mêmes connaître au public les manuscrits refusés, par exemple dans le cadre d'une « bourse des manuscrits ». Il est regrettable que l'on puisse faire à ce sujet un rapprochement avec le *Samizdat* (mot signifiant littéralement « autopublié ») en URSS ainsi qu'avec la situation en Tchécoslovaquie [1].

25. Deux initiatives couronnées de succès prises collectivement par des auteurs en République Fédérale d'Allemagne me paraissent constituer des exemples à suivre pour se soustraire à l'emprise des sociétés d'édition et des libraires : la création de la librairie des auteurs, qui fonctionne actuellement à Munich et à Berlin et, pour le théâtre, de la Société d'édition des auteurs qui a maintenant conquis la célébrité. Dans ces deux organismes, ce sont des auteurs qui déterminent ce qui sera imprimé ou offert au public dans les librairies, ce qui leur permet d'influer sur la diffusion tant des livres que des pièces de théâtre. Leur succès financier a été en partie la récompense des risques qu'ils ont pris.

26. Le droit d'auteur est un problème déjà ancien qui a évidemment des aspects non seulement juridiques, mais aussi sociaux. Au plan international, la protection de la propriété littéraire et artistique est régie par la Convention de Berne de 1886, plusieurs fois révisée depuis, en dernier lieu à Stockholm en 1967 et à Paris en 1971. A la suite de la Conférence de Stockholm, l'Assemblée s'est déclarée animée du souci « de voir le Conseil de l'Europe contribuer d'une manière particulièrement efficace à la protection du droit d'auteur » et a recommandé d'envisager la conclusion éventuelle, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'« arrangements particuliers » prévus par l'article 20 de la Convention de Berne dans le but de conférer aux auteurs des droits plus étendus que ceux accordés par ladite convention [2]. Je n'ai pas connaissance, cependant, que cette recommandation de l'Assemblée ait été suivie d'effet. La CEE a, quant à elle, fait savoir entre-temps qu'elle envisageait l'élaboration d'une législation sur le droit d'auteur [3].

1. *International Herald Tribune* du 16 février 1977.
2. Recommandation 512 (1968). Voir aussi Doc. 2335, rapport de la commission des questions juridiques.
3. Cf. Travaux préparatoires de Dietz.

27. The particular problem of machine copying could be studied in this context. This covers systems, mainly used in research institutes, universities, libraries and the larger organisations, such as telecopiers, facsimile, Magnifax, xerography, microfilm, microfiche, etc. To give an idea of the scale of the problem : in the United States, three thousand million photocopies were registered in libraries alone in 1973 ; in the Netherlands, the figure was two million photocopies a year in the country's twelve universities ; in France, a similar situation caused the French publishers to take legal action against the CNRS.[1]

28. This question would appear to affect publishers more significantly than authors. But although publishers can increase the price of their books to cover such losses, authors cannot claim additional royalties and have no profit margin on which to base their calculations. Precisely the same situation holds for books placed in public libraries.

Having regard to the sums derived therefrom for writers' old-age benefits, the system governing the amount of dues payable by libraries is so well regulated in the Scandinavian countries (in particular in Denmark but also in Norway and Sweden) as to be worth copying.

The solution of this question by means of public lending rights, a system whereby authors can recover a reasonable part of their royalties, forms the subject of a specific report being proposed by my colleague Mr Faulds.

29. Related, at least in the legal sense, is the problem of translations. A number of recent cases have reopened the issue of how far a translation is to be regarded as an independent work, how far the translator is a writer in his own right. An international instrument governing the protection of translators was recently adopted at the 19th Unesco General Conference in Nairobi last year. The Council of Europe could give consideration to the application and perhaps strengthening of this instrument, at least in Council of Europe member states.

30. Certain other specific literary areas need particular support. I have already mentioned the problem of literature of ethnic minorities. How are authors who write perhaps in Moselle-Frankish in Luxembourg, in Flemish or Walloon in Belgium, or even in Catalan, Basque or Galician in Spain to find their readers ?

1. Roy C. Sharp. *Monthly Review of WIPO*, May 1975, p. 113.

27. Le problème particulier de la reproduction mécanique mérite à ce propos une étude. Ce terme recouvre les systèmes surtout employés par les instituts de recherche, les universités, les bibliothèques et les organismes de quelque importance : télécopieurs, fac-similés, magnifax, xérographie, microfilms, microfiches, etc. Pour donner une idée de l'ampleur du problème, nous dirons que, aux États-Unis, les bibliothèques ont à elles seules enregistré en 1973 trois milliards de photocopies ; pour les Pays-Bas, ce chiffre a été de deux millions de photocopies par an dans les douze bibliothèques du pays ; en France, une situation analogue a amené les éditeurs français à intenter un procès au CNRS [1].

28. Il semblerait que ce problème touche davantage les éditeurs que les auteurs. Mais si les premiers peuvent augmenter le prix de leurs ouvrages pour compenser les pertes dues à la reproduction mécanique, les seconds ne peuvent pas réclamer de droits supplémentaires et ils ne disposent pas d'une marge bénéficiaire sur laquelle fonder leurs calculs. Il en est absolument de même pour les ouvrages détenus par les bibliothèques publiques.

Le montant des redevances-bibliothèque et leur part dans le financement des prestations de vieillesse des écrivains font l'objet, dans les pays scandinaves (au Danemark, mais aussi en Norvège et en Suède), d'une réglementation favorable et dont on pourrait s'inspirer.

La solution du problème par l'institution de droits sur les prêts au public, système qui permettrait aux auteurs de récupérer une part raisonnable des sommes qui leur sont dues, fait l'objet d'un rapport spécial que prépare mon collègue M. Faulds.

29. De ce domaine relève également, tout au moins sur le plan juridique, le problème des traductions. Plusieurs affaires récentes ont posé à nouveau la question de savoir dans quelle mesure une traduction est à considérer comme une œuvre en soi, dans quelle mesure le traducteur est un écrivain à part entière. La 19e Conférence générale de l'Unesco, organisée l'an dernier à Nairobi, a adopté un instrument international régissant la protection des traducteurs. Le Conseil de l'Europe pourrait envisager l'application, voire le renforcement de cet instrument, tout au moins sur le territoire de ses États membres.

30. Il est d'autres domaines littéraires qui appellent une action particulière. J'ai déjà évoqué le problème de la littérature des minorités ethniques: comment des auteurs qui écrivent en francique mosellan au Luxembourg, en flamand ou en wallon en Belgique, ou même en catalan, en basque ou en galicien en Espagne, peuvent-ils trouver des lecteurs ?

1. Roy C. Sharp, *Revue mensuelle de l'OMPI*, mai 1975, p. 113.

I should like to add here the often neglected field of theatre scripts. This point was not brought out in the course of the Committee on Culture and Education's recent Symposium on the Future of the Performing Arts[1] but is clearly relevant to the survival of the play as part of literature, and also essential for enabling plays to be really accessible to the public at large—either for acting or for reading.[2]

Freedom and social security for writers

31. Without doubt, however, the main area of practical concern to writers is social security, sickness benefit and retirement pensions, which is also a prerequisite for the protection of freedom in the Western democracies. In most European countries, writers do not readily fit into conventional welfare systems because none of them are wage-earners. In some *Länder* of the Federal Republic of Germany and in Sweden, for example, comprehensive reports containing a mass of data have been produced with a view to framing new social legislation for writers. In France, a law has just been introduced according writers a special status and in Austria the question is under discussion. In Norway measures have already been introduced assuring creative writers a minimum guaranteed salary. In the United Kingdom the question does not arise in the same way as authors like all other citizens benefit from social security. Could this example be applied elsewhere ? In general, legislation throughout Europe is uneven and incomplete. A primary task of the Council of Europe could be to analyse and compare existing social security arrangements for writers and artists, together with existing European conventions on the subject.[3] On this basis a special "statute" might prove possible for writers, as the Council of Europe has already considered for farmers and migrant workers.[4]

32. Since the original motion for a resolution was tabled in 1971, the economic and social position of writers has quite clearly worsened in most member states and the position of small publishers has not exactly improved through further amalgamations. For writers' livelihood

1. Athens, March 1976 and see Doc. 3766.

2. See the article "Agir sur la création" by Colette Goddard, *Le Monde*, 10 January 1976.

3. Cultural Convention and Social Charter.

4. Convention No. 83 on the Social Protection of Farmers. A European Convention on the Legal Status of Migrant Workers has been adopted by the Committee of Ministers, and will be open for signature later this year

Je voudrais ajouter le domaine souvent négligé des scénarios dramatiques. La question n'a pas été abordée au cours du récent symposium de la commission de la culture et de l'éducation sur l'avenir des arts du spectacle [1] mais elle intéresse de toute évidence la survie de l'art dramatique en tant qu'élément de la littérature, et il faut absolument s'en préoccuper si l'on veut rendre les pièces aisément accessibles au grand public, qu'il s'agisse de les lire ou de les écouter [2].

Liberté et sécurité sociale de l'écrivain

31. Il ne fait cependant aucun doute que les écrivains sont surtout préoccupés par les questions de sécurité sociale, d'assurance maladie et de pension de vieillesse, car sans ces prestations, la liberté garantie par les démocraties occidentales est une notion vide de sens. Dans la plupart des pays européens, les écrivains s'intègrent difficilement dans le système général de sécurité sociale car ils ne sont pas des salariés. Dans certains pays, par exemple en République Fédérale d'Allemagne et en Suède, des rapports donnant une foule de renseignements ont été établis en vue de préparer une législation sociale en faveur des écrivains. En France, une loi reconnaissant un statut particulier aux écrivains vient d'être adoptée, et la question est à l'étude en Autriche. En Norvège, des mesures ont été déjà introduites pour assurer aux écrivains créateurs un salaire minimal garanti. En Grande-Bretagne, la question ne se pose pas en ces termes, car les auteurs bénéficient, comme tous les citoyens, de la sécurité sociale. Ne pourrait-on s'inspirer de cet exemple ? D'une façon générale, la législation des pays européens est disparate et incomplète. Le Conseil de l'Europe pourrait commencer par analyser et comparer les différents régimes de sécurité sociale actuellement appliqués aux écrivains et aux artistes au regard des conventions européennes en vigueur en la matière [3] ce qui permettrait sans doute de leur reconnaître un « statut » spécial, à l'instar de ce que cette Organisation a déjà fait pour les agriculteurs et les travailleurs migrants [4].

32. Depuis le dépôt, en 1971, de la proposition de résolution dont il a déjà été question, la situation économique, sociale et politique des écrivains s'est dégradée dans la plupart des États membres sans que celle des petites maisons d'édition se soit sensiblement améliorée à la

1. Athènes, mars 1976. Voir aussi Doc. 3766.

2. Voir dans *Le Monde* du 10 janvier 1976 l'article de Colette Goddard : « Agir sur la création ».

3. Convention culturelle et Charte sociale.

4. Convention n° 83 relative à la protection sociale des agriculteurs. La Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant a été adoptée par le Comité des Ministres et sera ouverte à la signature dans le courant de cette année.

such amalgamations, which are obviously inevitable in a market-economy oriented society, are fatal.

33. Thinking of Eastern Europe and other unfree states, we are too inclined to believe that freedom of opinion is guaranteed in Western Europe. It is indeed laid down prominently in our Constitution. In the Fundamental Law of the Federal Republic of Germany it says, for example, "There shall be no censorship" *(Eine Zensur findet nicht statt)*. Yet the battles for freedom of opinion of the 18th and 19th centuries have not yet been finally won. What does it profit a writer to be accorded "freedom of artistic creation" if this concept does not go hand in hand with freedom of expression, the economic aspects of this question being left out of account.

We speak without hesitation of the "free world" in contrast with the very different situation we equally unhesitatingly believe exists in the socialist countries of East Europe : "True artistic happiness and freedom lie in a sense of being part of one's people, a repository of great trust entitled to speak on the people's behalf and to express its aspirations".[1] Compare, however, the statement made recently by a (Western) writer : "Our social responsibility concerns the creative potential of our society and not only our own".[2] Drewitz, Schwenger, Pforte, Eberhard and others spoke at the Berlin Conference not only of the social significance of authors' creative imagination but also of the dangers it entails. The direct and indirect pressures which our Western society puts on authors are manifold and in many cases remarkably subtle. It was thus explained summarily in Berlin that social discrimination against authors, publishers, booksellers by means of prison sentences, fines, jeopardising the livelihood of those affected by post-censorship through High Court costs, unrecoverable printing costs, or boycotting of other works by the prosecuted or convicted author or publisher has an intimidating, disciplining effect on other authors, other publishers, other booksellers.[3]

1. "Socialism and Creative Freedom", G. Oganov, *Pravda*, 2 April 1977.

2. "Can we be organised and creative too ?" — Hannes Schwenger (First Congress of European Writers' Organisations, Berlin, February 1977, p. 67).

3. "Freedom of Art and Literature in Europe" — Dieter Pforte (Berlin, February 1977), p. 44. This article begins by citing a number of cases. See more recent cases cited at the meeting of writers held in Paris on 17 February 1977 (reported by AFP on 18 February 1977).

suite de nouvelles fusions. De telles fusions, manifestement inévitables dans une économie de marché, font peser une très grave menace sur l'existence des écrivains.

33. Lorsqu'on considère l'Europe orientale et d'autres États qui se caractérisent par l'absence de liberté, on est enclin à croire que la liberté d'expression est en Europe occidentale un fait acquis. Elle figure effectivement en bonne place dans nos constitutions. « Il ne sera pas exercé de censure », lit-on par exemple dans la loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne. Il n'empêche que les combats menés au dix-huitième et au dix-neuvième siècles pour obtenir une pleine liberté d'expression ne sont pas encore définitivement gagnés. A quoi sert-il à un écrivain de se voir reconnaître la « liberté de création artistique » si cette notion ne va pas de pair avec la liberté d'expression, abstraction faite ici des problèmes économiques ?

Nous parlons sans hésiter du « monde libre » par opposition à la situation très différente qui existe selon nous dans les pays socialistes d'Europe de l'Est. « Le vrai bonheur et la vraie liberté artistique consistent à avoir le sentiment d'appartenir au peuple et d'être le dépositaire de sa confiance pour pouvoir parler en son nom et exprimer ses aspirations. [1] » Voici à titre de comparaison la déclaration faite récemment au nom d'écrivains occidentaux : « Notre responsabilité sociale intéresse le potentiel créateur de notre société et non pas simplement le nôtre. [2] » Drewitz, Schwenger, Pforte, Eberhard, entre autres, ont mis en lumière lors du Congrès de Berlin, d'une part, le contexte social de l'imagination créatrice de l'auteur, mais aussi, de l'autre, les dangers que ceci recèle. Les moyens de pression directs et indirects que notre société occidentale utilise à l'encontre des auteurs sont multiformes et, bien souvent, très subtils. Il a été indiqué en résumé à Berlin : « La discrimination sociale à l'égard des auteurs, éditeurs et libraires par la condamnation à des peines de prison ou à des amendes qui compromettent les moyens d'existence de ceux qui subissent cette censure à posteriori, à travers des frais de justice élevés, l'impossibilité de récupérer les frais d'impression ou le boycottage des autres œuvres de l'écrivain ou de l'éditeur poursuivi ou condamné ont pour effet d'intimider et de mettre au pas les autres auteurs, éditeurs ou libraires. [3] »

1. « Socialisme et liberté de création », G. Oganov, *Pravda*, 2 avril 1977.

2. « Pouvons-nous être à la fois organisés et créateurs ? » — Hannes Schwenger (Premier Congrès des associations d'écrivains européens, Berlin, février 1977, p. 67).

3. « La liberté de l'art et de la littérature en Europe » — Dieter Pforte (Berlin, février 1977), p. 44. Cet article cite d'abord un certain nombre de cas. D'autres cas plus récents ont été évoqués au cours de la rencontre d'écrivains organisée à Paris le 17 février 1977 (reportage de l'AFP le 18 février).

34. Rarer open controls on free expression in the West are accompanied by further unseen pressures—in particular I should mention the market mechanism : against the publisher who is naturally free to reject an author's work, the latter has ever fewer alternative distribution networks at his disposal, particularly as owing to ever further concentrations or so-called rationalisations, ever bigger not precisely progressive, publishing houses come into being and smaller publishers who had committed themselves to aesthetic innovation disappear. Publishers' power is waning. Considerable power is wielded by the media. In the media it is no longer single authors with their individual products who prevail ; there is a closely connected market, dominated by few, in the area of radio, television, newspapers and periodicals and even records, within which the profit-motive predominates and which often crushs an individual author or at most uses him once in a while as producer in a collective context.[1] At all events, the individual writer is fairly helplessly exposed to this "progress".

A writer who wants to produce under these conditions must naturally expect to put up with handicaps which also place limits on his freedom. Does he not already resemble in this role the state-authorised writer in East European countries ? It is a fact that the "independence of creative individuality" (Schwenger) is by no means guaranteed and there are many transitions from democratic to dictatorial customs of which many people are not really aware. Describing the German past at the Berlin Congress, the publications scientist Eberhard called this "the transition from fascism to democracy".

35. Many European and international attempts have been made to bring the question of writers into discussion at the political level : the Council of Europe has also served repeatedly as a public platform for this question. Unfortunately its recommendations did not penetrate very far into the writers' everyday world in member countries.

36. There are also international "recommendations". Within the comprehensive political context of the Final Act of the Conference on Security and Co-operation in Europe, held in Helsinki in 1975, Basket III demands among other things that wider dissemination of books and artistic works should be promoted by fully respecting international copyright conventions,

1. "Development trends in the publishing industry, in broadcasting and in the audio-visual sector", U. Pätzold (Berlin, February 1977).

34. Si les entraves officielles à la liberté d'expression sont assez rares en Occident, les pressions invisibles ne manquent pas. Je citerai notamment les mécanismes de marché : face aux éditeurs, qui sont naturellement libres de refuser les œuvres des auteurs, ces derniers ne disposent que d'un nombre toujours plus faible de réseaux de distribution de remplacement. En outre, le pouvoir des éditeurs augmente grâce à la concentration (« rationalisation ») croissante de cette activité entre les mains d'un petit nombre de grandes maisons d'édition qui ne sont pas spécialement progressistes, alors que, parallèlement, disparaissent les petits éditeurs ouverts aux innovations esthétiques. Les *media* disposent d'un pouvoir non négligeable. Dans le domaine de la radio, de la télévision, de la presse et même dans les maisons de disques, ce ne sont plus les auteurs individuels avec leurs produits individuels qui prévalent ; tous ces *media* constituent un marché étroitement imbriqué que peu de gens dominent et où les dimensions industrielles sont de règle, où l'écrivain individuel est souvent opprimé ou au mieux utilisé comme un simple producteur, comme un élément d'un tout [1]. L'écrivain isolé est plus ou moins impuissant face à ce « progrès ».

Il est évident que l'écrivain qui veut produire dans ces conditions doit satisfaire à certaines exigences qui sont autant de restrictions à sa liberté. Ne ressemble-t-il pas, dans ce rôle, à l'écrivain au statut officiel des pays d'Europe de l'Est ? En tout état de cause, « l'autonomie de l'individu créateur » (Schwenger) n'est nullement garantie. Les transitions entre la démocratie et les habitudes dictatoriales sont nombreuses — et nombreux sont ceux qui ne s'en rendent pas pleinement compte — M. Eberhard, spécialiste des problèmes de journalisme, a parlé à cet égard, lors du Congrès de Berlin, des « passerelles entre le fascisme et la démocratie » à propos de l'histoire passée de l'Allemagne.

35. Bien des tentatives ont été faites, au plan tant européen qu'international, pour ouvrir le dossier des écrivains au niveau politique. Le Conseil de l'Europe a à plusieurs reprises publiquement débattu de ce problème. Malheureusement, ses recommandations n'ont pas grandement modifié la vie quotidienne des écrivains dans les États membres.

36. Il existe également des « recommandations » internationales dans le cadre politique général de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, organisée en 1975 à Helsinki : la partie de l'Acte final relative à la troisième corbeille réclame notamment que l'on encourage la diffusion des livres et des œuvres artistiques en respectant pleine-

1. « Tendances dans l'édition, la radiodiffusion et l'audiovisuel », U. Pätzold (Berlin, février 1977).

encouraging international contacts and facilitating communication between authors and publishers ; the document further demands that distribution rights in Europe should be eased and foreign translations promoted. Even within the community of Council of Europe member states such demands are still far from having been fulfilled.

37. Attention can also be drawn to the general resolutions adopted by Unesco and in particular the results of the Helsinki Intergovernmental Conference on Cultural Policies (1972) and the Book Charter (1971). Article 3 of this charter states that "Society has a special obligation to establish the conditions in which authors can exercise their creative role". This sentence expresses a political task which still remains to be accomplished all over Europe.

38. The Universal Declaration of Human Rights states that everyone has the right to the protection of the moral and material interests resulting from any scientific, literary or artistic production of which he is the author. This protection should also be extended to translators, whose work opens the horizons of a book beyond linguistic frontiers, thus providing an essential link between authors and a wider public. All countries have the right to express their cultural individuality and in so doing preserve the diversity essential to civilisation. Accordingly they should encourage authors in their creative role and should through translation provide wider access to the riches contained in the literature of other languages, including those of limited diffusion, apart from ethnic minority literature.

39. Relevant also are the conclusions reached at the first Conference of European Ministers with responsibility for Cultural Affairs held in Oslo on 15-17 June 1976. I shall cite the following passages from Resolution No. 4 on "fostering artistic creation". In this passage it is noted that the circumstances under which most artists work still prevent them from enjoying the same social and legal conditions, the same living conditions and standards of living as other workers.

The Ministers resolved therefore to encourage the following lines of action :

1. better use by the various sectors of society of the services and works which artists can provide, without forgetting, however, the nature of their vocation ;

2. better and more diversified remuneration for these services and works (e.g. remuneration for participation in social, educational and

ment les conventions internationales sur le droit d'auteur, notamment en favorisant les contacts internationaux et en facilitant les rapports entre les auteurs et les éditeurs en Europe. Ce document demande en outre l'assouplissement des droits de distribution en Europe et le développement des traductions. Or, même dans les États membres du Conseil de l'Europe, il y a encore loin entre ces souhaits et leur réalisation.

37. Il faudrait également accorder de l'attention aux résolutions générales de l'Unesco et en particulier aux résultats de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles tenues en 1972 à Helsinki ainsi qu'à la Charte du livre (1971). L'article 3 de cette dernière stipule que la société a le devoir d'instaurer des conditions qui permettent aux auteurs d'exercer leur rôle créateur. Cette phrase définit une tâche politique qui reste à accomplir à travers toute l'Europe.

38. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme déclare que chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. Il faut étendre cette protection aux traducteurs dont le travail ouvre à l'œuvre littéraire des horizons qui transcendent les frontières linguistiques et créent ainsi un lien essentiel entre l'auteur et un public plus vaste. Tous les pays ont le droit d'exprimer leur individualité culturelle et, ce faisant, de sauvegarder une diversité indispensable à la civilisation. Ils doivent par conséquent encourager les auteurs dans leur rôle créateur et, par la traduction, faciliter l'accès aux richesses que renferme la littérature des autres langues, y compris celles de faible diffusion, sans oublier la littérature des minorités ethniques.

39. Les résolutions adoptées par les ministres européens responsables de la Culture, réunis en conférence à Oslo du 15 au 17 juin 1976, sont également importantes d'un point de vue politique. Je citerai le passage de la Résolution n° 4 sur « l'encouragement à la création artistique », où il est dit que « les circonstances dans lesquelles travaillent la plupart des artistes les empêchent de profiter des mêmes conditions sociales et juridiques et des mêmes conditions et niveaux de vie que d'autres catégories de travailleurs ».

Aussi les ministres ont-ils décidé de promouvoir les lignes d'action suivantes :

1. une meilleure utilisation par les différents secteurs de la société des services et des œuvres que peuvent fournir les artistes sans oublier toutefois le caractère spécifique de leur vocation propre ;

2. une rémunération meilleure et plus diversifiée de ces services et de ces œuvres (exemple : rémunération pour la participation

cultural activity in the broad sense, additional opportunities to secure commissions and employment) and recourse to contractual arrangements whenever the artist's work is at stake ;

3. bringing the welfare, unemployment and pension rights of professional artists as far as possible into line with those of other categories of workers, while paying due regard to the special conditions of creative work in the arts ;

4. tax provisions allowing for the specific features of artistic production ;

5. implementing and extending schemes for grants and other kinds of support for artists, especially for those working in fields which preclude them from earning sufficient immediate income.

40. Several reports of the Council of Europe's Parliamentary Assembly have stressed the necessity for cohesion between economic, social and cultural measures, all of them based on guaranteed freedom for art, science and the press within the democratic and social order of our society. I refer here in particular to the Assembly texts on copyright (Recommendation 512), on freedom of expression and the role of the artist in European society (Recommendation 719), on the role of telecommunications (Recommendation 748), in preparation for a European convention on the matter (Doc. 3520) and on press concentrations (Resolution 534 and Recommendation 747).

The need for a political statement on the role of writers

41. But what do all these cultural measures mean for writers ? What are the implications of the recognition of writers as the essential conveyors of ideas for democratisation through culture within the pluralist Western societies ?

42. The concept of "writer" I understand here in its broadest social sense to include writers of "non-literary" works. For these reasons, the difference between writers and journalists is no longer observed by union-oriented writers' associations. This question is dealt with differently in different countries. Whoever is a member of a professional writer's union cannot expect his organisation to concern itself with his possibly exceptional books, while in the case of PEN the literary merit of his work remains as in the past the criterion for acceptance. I do not feel, however, that this makes any real difference to the basic problem of remedying the losses

à l'activité sociale, scolaire et culturelle au sens large, occasions supplémentaires de commandes et d'emplois) et le recours à des procédures contractuelles chaque fois que ce travail de l'artiste est en jeu ;

3. rapprocher et aligner autant que possible les avantages sociaux, allocations de chômage, retraites des artistes professionnels, avec ceux d'autres catégories de travailleurs, tout en tenant compte des conditions spécifiques de la création artistique ;

4. prévoir des dispositions fiscales tenant compte des aspects spécifiques de la production artistique ;

5. mettre en œuvre et étendre des systèmes de subventions et autres méthodes d'aide aux artistes, et plus particulièrement à l'intention de ceux d'entre eux œuvrant dans des domaines qui ne leur permettent pas d'avoir des revenus immédiats suffisants.

40. Plusieurs rapports de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont insisté sur la nécessaire coordination entre les mesures d'ordre économique, social et culturel, toutes devant contribuer à garantir la liberté de l'art, de la science et de la presse dans le cadre démocratique et social de notre société. Je songe en particulier ici aux textes de l'Assemblée sur la propriété intellectuelle (Recommandation 512), sur l'exercice de la liberté d'expression par l'artiste (Recommandation 719), sur le rôle des télécommunications (Recommandation 748) et l'élaboration d'une convention européenne en la matière (Doc. 3520) et sur les concentrations de presse (Résolution 534 et Recommandation 747).

Nécessité d'une déclaration politique sur le rôle des écrivains

41. Mais que signifient pour les écrivains toutes ces données relatives à la politique culturelle ? Qu'implique la reconnaissance de leur rôle d'indispensables propagateurs de la pensée pour la démocratisation par la culture dans nos sociétés pluralistes occidentales ?

42. J'emploie ici — le lecteur a dû s'en rendre compte depuis longtemps — le mot « écrivain » dans l'optique de la politique sociale, c'est-à-dire dans son sens le plus large, en y englobant les auteurs d'ouvrages non littéraires. Si la frontière entre écrivains et journalistes n'est ainsi plus prise en considération dans les associations d'écrivains organisées sur le mode syndical, son tracé varie cependant selon les pays. Le membre d'une association d'écrivains organisée sur le mode syndical ne peut pas attendre de celle-ci qu'elle s'occupe de ses livres, qui sont peut-être d'une excellente qualité, alors que les PEN Clubs continuent évidemment à

suffered by writers as a result of social and cultural policy.

43. I should like to draw attention to the whole range of political, cultural and social problems of writers from a European point of view and to ask the Assembly to draw the necessary conclusion. The various points of view and the facts of each national situation and its intellectual history should be borne in mind, but evaluated with the object of also framing an all-embracing socio-cultural recommendation. The ultimate aim should be the preparation of a joint socio-cultural convention by the Council of Europe or the extension of its 1954 Cultural Convention and its Social Charter.

44. For a clear portrayal of the writer's position in Western European society it is necessary to adopt as criteria not the few authors who have written widely-sold books but the "ordinary" writer. The latter, who as a gainfully employed person is being pushed more and more on to the fringes of social life compared with persons of allied occupations such as scientists, teachers or culture officials, deserves our attention, and not least for our own sake.

The purpose of this situation report has been to consider the social, cultural, economic and, to a certain extent also, the legal and fiscal problems which must underlie the drawing of conclusions with a view to the framing of a European recommendation. The political and social context in which, in my view, the writer's contribution towards the spiritual self-realisation of a democratic society must be viewed and judged could only be touched on briefly, *en passant* so to speak. Even if writing is not conceived as a "political function", its best products have nevertheless in the last analysis the effect of emancipating individuals and rendering society more humane. To a certain extent the writer is a politician without a mandate and since he is creative he makes a decisive contribution to democratic life by explaining, educating and criticising ; neither his country nor Europe nor the civilised democratic world can do without this contribution.

45. In the way writers approach aesthetic problems and then reflect them in their writing, they must have a deeper understanding for human wants and hopes. Their work not only

attacher une importance décisive pour l'admission de nouveaux membres à la qualité littéraire de leurs œuvres. Je ne crois pas cependant que ceci affecte en quoi que ce soit le problème fondamental de l'élimination des désavantages culturels et sociaux dont souffrent les écrivains.

43. Je tiens à attirer l'attention, dans une optique européenne, sur la diversité des problèmes politiques, culturels et sociaux que connaît l'ensemble des écrivains et à demander à l'Assemblée d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Il faut certes tenir compte des points de vue et de la situation propres aux différents pays et de leur histoire spirituelle, mais en faisant passer en premier le souci de présenter une recommandation socio-culturelle d'application générale. Le but ultime devrait être l'élaboration par le Conseil de l'Europe d'une convention socio-culturelle commune ou l'élargissement de la Convention culturelle de 1954 et de la Charte sociale.

44. Pour bien cerner la situation des écrivains en Europe occidentale, il faut considérer non pas les quelques auteurs dont les ouvrages ont été un grand succès de librairie mais les écrivains « normaux ». Ces derniers, dont la situation sociale en tant que personnes exerçant une activité rémunérée se dégrade de plus en plus par rapport à des professions apparentées comme celles de scientifiques, d'enseignants ou de fonctionnaires des services culturels, méritent que nous nous penchions sur leur sort, dans notre propre intérêt, finalement.

Le présent rapport visait à faire le point des problèmes sociaux, culturels, économiques et, dans une certaine mesure, juridiques et fiscaux qu'il est indispensable de connaître pour en tirer des conclusions en vue de l'élaboration d'une recommandation au niveau européen. On n'a pu aborder que rapidement le contexte politique et socio-politique dans lequel, à mon avis, il faut envisager et apprécier le rôle joué par l'écrivain dans la formation de la conscience spirituelle d'une société démocratique. Même si le travail de l'écrivain n'est pas perçu comme une « fonction politique », il a cependant pour effet, finalement, si l'on considère ce qu'il a produit de meilleur, d'émanciper l'individu et de donner à la société un visage plus humain. L'écrivain est dans une certaine mesure un homme politique sans mandat et, du moment qu'il crée, il contribue à renforcer la démocratie grâce à son rôle, indispensable à mon avis de maître à penser, d'éducateur et de critique ; c'est là un rôle dont ni son pays, ni l'Europe, ni le monde démocratique civilisé tout entier ne peut se passer.

45. La manière dont les écrivains perçoivent les problèmes esthétiques et traduisent cette perception dans leurs écrits suppose nécessairement une sensibilité profonde aux besoins et aux

reflects experience of life but they also place it, as any artist places his work, in the service of expanded realisation. For this purpose art requires guaranteed freedom and the artist and writer himself determines its extent. The problems about which poets write are important : they are the basic problems of individual existence and society as a whole—often not yet realised by the masses. Writers therefore contribute in a major way to the social and political consciousness of society ; only an ideological system or a Fascist rule will—or wants to—manage without this public function of writers. Not so democracy which needs this fighter's word and writing.

In Greece, Portugal and Spain writers have made their major contribution to the restoration of democracy. Their work has contributed to the overthrow of dictatorships in motivating people to change to a more democratic form of government and to a more democratic society. How much more so is this not true of their East European colleagues and why does the pressure exerted on them by their rulers continue to increase precisely after the conclusions of Helsinki in 1975 ?

46. Yet the majority of writers in West European countries live on the fringe of the social subsistence level. The data submitted to the 1977 Berlin Congress are eloquent and alarming. I consider it necessary for the effort at information and co-operation of European writers' organisations to be continued under the aegis of the Council of Europe with the aim, apart from self-organised solidarity, of promoting legislation governing cultural and social policy.

47. Can we accept, without coming to grief ourselves, that writers find no recognised place in democratic society ? Democratic society must be constantly interested in promoting the critical awareness of its members, otherwise they cannot participate fully as citizens in society. It must make every endeavour therefore to provide its creative elements—its writers and its artists—with all the material facilities needed for carrying out their work without infringing the law or conflicting with the principle of equality with other citizens. It may be that in our present day, less attention is paid to authors writing individually and traditionally ; even if writers are particularly creative, they never become the allies of political reaction, despite the fact that the abundance of opportunities in the various areas of communication encourages the expansion of their professional scope.

espoirs de l'homme. Ils ne se contentent pas de présenter dans leurs ouvrages leur expérience de la vie, il la mettent, comme chaque artiste fait de son œuvre, au service d'un approfondissement de la conscience. Mais il faut pour cela que la liberté artistique soit garantie, et ce sont les artistes et les écrivains eux-mêmes qui définissent son étendue. En effet, les problèmes que les poètes évoquent sont les problèmes fondamentaux de l'existence de l'individu et de la société tout entière, problèmes dont la masse n'a souvent pas encore idée. Les écrivains contribuent ainsi de manière éminente à la formation de la conscience sociale et politique de la population ; seuls un système fondé sur une idéologie ou une dictature fasciste pourront ou voudront se passer de cette fonction publique que remplit l'écrivain. La démocratie, au contraire, a besoin de ces combattants dont les armes sont leurs écrits.

Les écrivains ont contribué pour beaucoup au rétablissement de la démocratie en Grèce, au Portugal et en Espagne. Ils ont aidé, par leurs écrits, à renverser des dictatures ; ils ont éveillé chez le peuple le désir d'instaurer un régime et une société démocratiques. N'est-ce pas encore plus vrai de leurs collègues est-européens? Il n'est pas étonnant que les dirigeants accroissent leur pression sur eux précisément après la Conférence d'Helsinki de 1975.

46. Il reste que la plupart des écrivains des pays d'Europe occidentale connaissent des conditions de vie très précaires. Les données qui ont été fournies au cours du Congrès de Berlin de 1977 sont alarmantes. Il est nécessaire, selon moi, que les associations d'écrivains européens poursuivent et intensifient leurs échanges d'informations et leur coopération sous les auspices du Conseil de l'Europe afin, d'une part, d'organiser leur solidarité et, de l'autre, d'obtenir l'élaboration d'une législation dans le domaine culturel et social.

47. Pouvons-nous accepter, sans nous causer de tort que les écrivains n'aient pas dans notre société démocratique une place reconnue ? La société démocratique a intérêt à favoriser la prise de conscience de ses membres pour qu'ils puissent participer pleinement. Elle doit donc tout mettre en œuvre pour donner à ces créateurs que sont les écrivains et les artistes toutes les facilités matérielles qui leur sont nécessaires pour travailler librement sans enfreindre la loi ni porter atteinte au principe de l'égalité avec les autres citoyens. Peut-être notre époque porte-t-elle moins d'attention aux écrivains individuels, traditionnels — mais s'ils font preuve d'une créativité particulière, ils ne deviendront jamais des alliés de la réaction même si les nombreuses possibilités nouvelles qui s'offrent dans le domaine des *media* les obligent à élargir leur domaine d'activité professionnelle.

Summary

48. To summarise my report, the main points are the following :

a. Throughout Western Europe the majority of writers, as well as contributing to literature and so to art and culture, are working as educators, opinion leaders, disseminators of information, critics and analysts of "political" processes for which our bureaucratic and technocratic society offers extensive opportunities. Even though few of them are organised in a party, writers are always a political category— yet they have whether they like it or not no party lobby. Without them progressive social developments are unthinkable. The realisation of democracy as a way of life in Europe also entails objectives definable in literature.

b. Technical media are providing the writers with new fields of activity not previously open to them. On the one hand, these media enable them to make a livelihood as writers (for example in the Federal Republic of Germany), while on the other hand they obviously do not influence the volume of printed literature, especially *belles-lettres* (the latter is threatened by the concentration of publishing houses) but reduce the number of readers.

c. Most writers in Western Europe live on the fringe of society, with less than average incomes, so that very often writing is only a secondary or minor occupation.

d. In no Western European country are there acceptable sickness and old-age insurance arrangements for writers ; admittedly, the best systems are to be found in the Scandinavian countries (apart from the United Kingdom where each citizen is insured).

e. All constitutions in Western Europe afford writers protection against restriction on their freedom by proclaiming freedom of opinion or artistic freedom. But is this protection effective ? It is necessary to study the extent to which literary production is limited directly or indirectly or manipulated politically.

f. Virtually nowhere in Europe is there any protection for the literature of ethnic minorities.

49. The legislative safeguards for literature (freedom of expression) and for freedom of opinion for writers (as indeed for all other producers and reproducers of cultural goods) should be reviewed nationally, and if necessary

Résumé

48. Je reprends ici les principaux points de mon rapport :

a. Partout en Europe occidentale, les écrivains, dans leur majorité, tout en contribuant à la littérature et ainsi à l'art et à la culture, jouent le rôle d'éducateur, de maître à penser, de relais de l'information, de critique et d'analyse des processus « politiques », l'occasion leur en étant fournie par notre société bureaucratique et technocratique. Encore que peu d'entre eux soient organisés en parti, les écrivains forment toujours un « parti » tout en n'étant, qu'ils le veuillent ou non, représentés par aucun groupe de pression politique. Des progrès sociaux sont inconcevables sans eux. L'affermissement de la démocratie comme mode de vie en Europe constitue un objectif qui peut aussi trouver une traduction littéraire.

b. Le développement des *media* confronte les écrivains à de nouveaux défis. Ces *media* leur permettent de mener une existence d'écrivain (par exemple en République Fédérale d'Allemagne), et ne conditionnent pas, en apparence, la quantité d'ouvrages imprimés, en particulier littéraires (la menace vient plutôt ici de la concentration des maisons d'édition), mais réduisent le nombre de lecteurs.

c. Les écrivains d'Europe occidentale sont pour la plupart des marginaux sociaux dont le revenu se situe en dessous de la moyenne, si bien que la profession d'écrivain ne peut très souvent être qu'un « métier à temps partiel » ou un « métier d'appoint ».

d. Le régime de l'assurance maladie et vieillesse des écrivains et des artistes n'est exemplaire dans aucun pays d'Europe occidentale ; c'est dans les pays scandinaves que la réglementation à cet égard est la plus favorable (abstraction faite de la Grande-Bretagne, où chaque citoyen est couvert par la sécurité sociale).

e. En proclamant la liberté de création artistique et d'expression, toutes les constitutions d'Europe occidentale garantissent l'écrivain contre les atteintes à sa liberté. Mais dans quelle mesure cette protection est-elle efficace ? Il faut se demander jusqu'à quel point la production littéraire est l'objet, directement ou indirectement, de restrictions ou de manipulations sur le plan politique.

f. En pratique, la littérature des minorités ethniques ne bénéficie nulle part en Europe de la moindre protection.

49. Il faudrait examiner au niveau national les dispositions législatives visant à protéger l'activité littéraire (liberté d'expression) des écrivains (comme d'ailleurs celle de tous les autres producteurs et reproducteurs d'ouvrages

reformulated in a much wider European definition, or a cultural convention, with different content and greater legal clarity.

50. In the final instance, writers' political and social problems cannot be resolved, however, if they are not considered in the context of a comprehensive concept of a new and dynamic cultural policy for European society.

culturels) et, le cas échéant, leur donner une formulation européenne ou un contenu modifié et juridiquement plus clair en s'inspirant de la Convention culturelle.

50. Les problèmes sociaux et politiques qui se posent aux écrivains ne peuvent cependant trouver de solution qu'à condition d'être intégrés dans une nouvelle conception globale de la politique culturelle européenne, dynamique et à contenu social.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

5 October 1977

Doc. 4012
Amendment No. 1

AMENDMENT No. 1[1]

to the report
on freedom of expression
and the role of the writer in Europe

presented by Mr STOFFELEN

In the draft recommendation, replace paragraph 4 by the following :

"Noting that, despite constitutional guarantees for freedom of expression, writers can still be deterred or prevented from expressing themselves freely, and that the cost of publishing and other economic factors also hinder the free expression of many writers ;"

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

5 octobre 1977

Doc. 4012
Amendement n° 1

AMENDEMENT N° 1[1]

au rapport
sur la liberté d'expression
et le rôle de l'écrivain en Europe

présenté par M. STOFFELEN

Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 4 par le paragraphe suivant :

« Constatant que, malgré les garanties constitutionnelles de liberté d'expression, des écrivains sont mis dans l'impossibilité ou empêchés de s'exprimer librement, et que le coût de l'édition et d'autres facteurs économiques constituent aussi un obstacle à la liberté d'expression de nombreux écrivains ; »

Signed : *Signé :*

STOFFELEN

1. See 8th Sitting, 6 October 1977 (rejection of the amendment).

1. Voir 8e séance, 6 octobre 1977 (rejet de l'amendement).

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

5 October 1977 **Doc. 4012**
Amendment No. 2

AMENDMENT No. 2[1]

to the report
on freedom of expression
and the role of the writer in Europe

presented by Sir Frederic BENNETT and others

In the draft recommendation, insert after paragraph 6, the following new paragraph :

"Regretting that despite the relevant agreements at the Helsinki Conference, the USSR has recently introduced new laws endangering the livelihood of Russian writers by denying them the right to receive prizes and all other emoluments from abroad ;"

1. See 8th Sitting, 6 October 1977 (rejection of the amendment).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

5 octobre 1977 **Doc. 4012**
Amendement n° 2

AMENDEMENT N° 2[1]

au rapport
sur la liberté d'expression
et le rôle de l'écrivain en Europe

présenté par Sir Frederic Bennett
et plusieurs de ses collègues

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 6, insérer un paragraphe nouveau, rédigé comme suit :

« Regrettant que, malgré les accords à ce sujet lors de la Conférence d'Helsinki, l'URSS ait récemment promulgué de nouvelles lois qui mettent en danger les moyens d'existence d'écrivains russes, par l'interdiction de recevoir des prix et tous autres émoluments de l'étranger ;

Signed : *Signé :*

BENNETT, PAGE, REDDEMANN

1. Voir 8e séance, 6 octobre 1977 (rejet de l'amendement).

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 October 1977 **Doc. 4012**
Amendments Nos. 3 and 4

AMENDMENTS Nos. 3 and 4[1]

to the report
on freedom of expression
and the role of the writer in Europe

presented by Mr LA COMBE

AMENDMENT No. 3

In the draft recommendation, paragraph 10, add at the end of sub-paragraph ii :

"while preserving national unity".

AMENDMENT No. 4

In the draft recommendation, paragraph 11, add at the end of sub-paragraph ii :

"without injury directly or indirectly to the desirable diffusion of certain works which were unable to be published in their authors' own country".

1. See 8th Sitting, 6 October 1977 (rejection of Amendment No. 3, adoption of Amendment No. 4).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 octobre 1977 **Doc. 4012**
Amendements nos 3 et 4

AMENDEMENTS Nos 3 et 4[1]

au rapport
sur la liberté d'expression
et le rôle de l'écrivain en Europe

présentés par M. LA COMBE

AMENDEMENT N° 3

Dans le paragraphe 10 du projet de recommandation, ajouter à la fin de l'alinéa ii :

« dans le respect de l'unité nationale ».

AMENDEMENT N° 4

Dans le paragraphe 11 du projet de recommandation, ajouter à la fin de l'alinéa ii :

« sans que ces moyens ne puissent nuire directement ou indirectement à la diffusion souhaitable de certains ouvrages n'ayant pu être publiés dans le pays de leur auteur ».

Signed : *Signé :*

LA COMBE

1. Voir 8e séance, 6 octobre 1977 (rejet de l'amendement n° 3, adoption de l'amendement n° 4).